

Ce jour'hui 11 mai 1828. Le Comité municipal de la commune
de Chandelat canton de Gemainthum, arrondissement d'Arbois
député de la commune de Chandelat des seigneurs ordinaires M^{rs}
Lemaire a déclaré qu'il existe trois arbres, entiers de nature
qui sont sur leur tige et de grande dimension et qui sont
à propos d'une pareille destination pour des motifs
et la prise qui se produirait sur les emplois affaibles
de la population municipale aux murs de la commune
Sur quoi nous membres du Comité après avoir entendu le
rapport fait par le maire